Corpus 1. La souffrance au travail

• L'origine du terme « travail »

Le terme « travail » aurait pour origine étymologique le latin *tripalium*, nom donné à un instrument de torture à trois pieux sur lequel on attachait les condamnés. Ce serait donc bien à partir de la notion de souffrance que se serait forgé le vocable « travail ». D'ailleurs, la phase des dernières contractions prénatales d'une femme enceinte s'appelle aussi le « travail » insistant bien sur la douleur de l'accouchement. C'est peut-être cela qui fait dire au philosophe Alain (Etienne Chartier) que « le propre du travail, c'est d'être *forcé* » ou encore au philosophe et écrivain Emile Cioran que « le travail : [est] une *malédiction* que l'homme a transformé en *volupté* ».

Certes, une place importante dans nos vies mais toute relative :

Le travail est au cœur de l'organisation de la plupart des sociétés et particulièrement occidentales : il motive nos choix d'étude, oriente nos chemins de vie, notre mobilité voire notre situation géographique et il rythme nos emplois de temps. Condition de notre pouvoir d'achat et de notre position sociale, il permet de plus ou moins « gagner notre vie ». Cette expression révèle d'ailleurs à quel point on associe le travail à l'existence. Il occupe une part certaine de notre temps même si elle a fortement diminué au fil des siècles : en effet, on y passe en moyenne 100 000 heures à savoir 12% de notre vie contre 70% sous la Illème république. Cela s'explique notamment par l'avènement des loisirs à la suite de l'élection du Front Populaire en 1936 (congés payés...) et l'allongement de la durée de vie et donc du temps accru à la retraite.

Les chiffres de la souffrance au travail :

Notre rapport au travail est ambivalent: il peut être source de souffrance comme d'épanouissement. Pour ce premier aspect, une enquête de la C.F.D.T. en France révèle qu'une personne sur trois a déjà souffert d'un épuisement professionnel qu'on appelle aussi *burn-out*. Parmi elles, on compte plus de femmes que d'hommes. En outre, 51% des actifs exerçant un emploi se disent surmenés et 69% ont le sentiment d'une hiérarchie qui leur fixe des objectifs atteignables.

Cette souffrance ressentie par certains actifs est parfois renforcée par la pratique du harcèlement en entreprise. Le harcèlement moral a été introduit dans le code du travail le 17 janvier 2002. Il est ainsi défini : « aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. »

Si les chiffres varient selon les études, on dénombre qu'entre 10 et 15% des travailleurs ont été harcelés par la hiérarchie et/ou un collègue. Les pratiques sont multiples : humiliation publique, propos sexiste, domination physique, agressions verbales, dévalorisation, surmenage, objectifs inatteignables, peur permanente ... au point parfois de s'isoler et de refuser toute aide.

Le « travail », un concept en devenir :

La numérisation des économies et la robotisation conduisent à des mutations rapides et profondes du monde professionnel, des frontières vie privée/vie professionnelle et du concept même de « travail ». On constate ainsi de nouvelles formes d'organisation moins verticales permettant plus d'autonomie et d'épanouissement (les *entreprises libérées* d'Isaac Getz comme Favi, Poult...) mais aussi des réflexions autour d'une réduction du temps de travail dans la vie des actifs notamment compensée par des projets de revenu universel.